

RETRAITE MUTUALISTE DU COMBATTANT



mer
MUTUELLE EPARGNE RETRAITE

“ Le dispositif incontournable
pour le monde combattant ”

LA RMC, C'EST

- Un régime de retraite supplémentaire unique récupérable dès 50 ans⁽¹⁾
- Une garantie accessible à tout âge
- 3 formules de constitution dont une

EXCLUSIVITÉ mer

POUR QUI ?

Titulaire de la Carte
du Combattant et/ou
du Titre de
Reconnaissance
de la Nation

LES AVANTAGES

- ♥ **Economies d'impôt**
Déduisez la totalité de vos versements de votre revenu imposable⁽²⁾
- ♥ **Rente majorée**
L'Etat majore votre rente de 12,50 % à 25 %⁽²⁾⁽³⁾
- ♥ **Non imposable**
Votre rente n'est pas soumise à l'impôt ni aux prélèvements sociaux⁽²⁾
- ♥ **Transmission**
Votre capital est transmis à vos héritiers hors droits de succession⁽⁴⁾

CONTACT

04 72 61 80 01

service-commercial@mutuelleepargneretraite.fr

(1) Sous réserve d'effectuer un nombre minimum d'années de versement. (2) Dans la limite du plafond de rente majorée fixé par l'Etat. (3) Sous condition d'effectuer un versement. (4) Dans les conditions légales de l'assurance vie.

Mutuelle Epargne Retraite (MER), 17 rue de la Victoire-69003 Lyon (SIREN n°431 988 021 et SIRET n°431 988 021 00058).

Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité.

Mutuelle soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459, 75436 Paris.

Tel : 04.72.62.90.01 - Email: service-gestion@mutuelleepargneretraite.fr | Visuel : AdobeStock. Document à caractère publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.

MEMBRE DE
JONXIO
PROTECTION POUR LA PROTECTION
SOCIALE DÉPENSÉ-SECURITÉ

**MUTUALITÉ
FRANÇAISE**